

ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES (EANA) dans le 1er degré

Textes de référence :

Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés : circulaire n°2002-063 du 20-3-2002.



Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés : circulaire n° 2012-141 du 2/10/2012.

QU'EST-CE QU'UN EANA ?

C'est un élève **nouvellement** arrivé en France, non scolarisé sur le territoire durant l'intégralité de l'année scolaire précédente (n-1), qui est **débutant complet** en langue française ou qui **n'en maîtrise que quelques éléments** écrits et parlés.

Certains élèves peuvent ne jamais avoir été scolarisés. Dans ce cas, on parle d'EANA-NSA (élèves **Non Scolarisés Antérieurement**).

ETAPE 1 : INSCRIPTION DE L'ELEVE

Le maire délivre le certificat d'inscription.

Aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation, qu'il s'agisse d'élèves en âge d'être scolarisés à l'école maternelle ou à l'école élémentaire.

ETAPE 2 : ADMISSION DE L'ELEVE

Le directeur procède à l'admission de l'enfant.

Il recueille les documents que les adultes inscrivant l'enfant peuvent lui présenter : certificat de radiation, livret scolaire, certificats de vaccinations ou de santé...

Il ne lui appartient pas de vérifier la régularité de la situation de la famille au regard de la loi.

Aucun papier justifiant d'un lien de parenté entre l'enfant et la personne venant l'inscrire ne peut être exigé. Il est néanmoins indispensable d'avoir les coordonnées d'une personne responsable de l'enfant en France, qui sera l'interlocuteur de l'établissement.

L'absence d'attestation de vaccination n'est pas un obstacle à la scolarisation. Si la famille ne peut fournir de preuve de vaccins, la diriger vers un centre de PMI ou de santé scolaire.

Si le directeur pressent que l'enfant est en danger, il a le devoir d'alerter les autorités.

Accueil de la famille.

Tous les moyens de communication peuvent être employés afin de communiquer avec les familles : recourir à des traducteurs (ELCO, associations, autres parents d'élèves, amis ou famille des parents) ou traducteurs en ligne (messages simples), passer par une langue commune (anglais, allemand ...), utiliser les pictogrammes, le dessin, les gestes ...

L'école fournit toutes les informations nécessaires à la bonne adaptation des élèves (correspondance du niveau de classe avec le pays d'origine, horaires de l'école, noms des personnes qui vont s'occuper de l'enfant, fonctionnement des activités périscolaires, adresses d'associations ...).

Des documents en langue d'origine à destination des parents permettent de donner une information générale sur le système scolaire français ; le CASNAV-CAREP les fournit sur demande. Ils sont également accessibles sur [Eduscol](#). Pour permettre une bonne adaptation de l'enfant dans sa nouvelle école, il est important que les parents aient confiance, s'approprient les lieux et le fonctionnement d'un système scolaire qui peut être très différent de celui qu'ils ont connu : prendre le temps de découvrir tous les lieux de l'école et proposer éventuellement aux parents de venir passer quelques heures dans la classe.

ETAPE 3 : L'AFFECTATION DE L'ELEVE

Dès son arrivée, l'élève est affecté dans la classe correspondant à son âge. Dans les jours qui suivent son arrivée (pour laisser à l'élève un temps d'adaptation), procéder à une évaluation de ses compétences en langue française ou dans la langue qu'il maîtrise (compréhension écrite), en mathématiques (mathématiques en langue d'origine ou mathématiques non verbales).

Le directeur transmet ces demandes de tests d'évaluations via la fiche navette : [CASNAV-CAREP](#) et met en copie [Magali FORVEIL](#), référente du dossier.

L'équipe enseignante se réunit et procède à l'affectation définitive en fonction des résultats des évaluations :

- ✦ **En priorité**, l'élève est inscrit dans sa classe d'âge. La non-maîtrise de la langue française ne peut constituer en effet, à elle seule, un obstacle à une affectation dans sa classe d'âge.
- ✦ Si un écart trop important existe entre ses compétences (mathématiques et maîtrise de l'écrit dans la langue d'origine) et sa classe d'âge (cas d'enfants non scolarisés antérieurement par exemple), l'élève est alors inscrit dans une classe correspondant à son niveau scolaire, **sans dépasser un écart d'âge de plus de deux ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes**. Il est également possible d'affecter l'enfant dans sa classe d'âge et de mettre en place des inclusions dans d'autres classes.

ETAPE 4 : Tableau A ADRESSER A LA DSDEN 55

Le directeur renseigne le tableau de suivi EANA – en ligne [sur le site du CASNAV CAREP](#), le transmet par mail, à [Magali FORVEIL](#), conseillère pédagogique LVE. Ce tableau sert ainsi à :

- Identifier les élèves allophones nouvellement arrivés
- Solliciter aide et appui pédagogique.

En cas de départ de l'enfant, le signaler à [Magali FORVEIL](#).

NB : L'enseignant d'UPE2A complètera ce tableau qui sera transmis par le directeur d'école.

ETAPE 5 : REPONSES AUX DEMANDES D'AIDE

- Le CASNAV-CAREP prend contact directement avec l'école pour apporter aide, conseils et ressources à l'équipe pédagogique scolarisant un élève allophone nouvellement arrivé. Des outils pédagogiques adaptés

(logiciels, méthode d'apprentissage du français, jeux...) peuvent être prêtés et envoyés gratuitement à la demande. - Une demande d'intervention d'un enseignant d'UPE2A est étudiée au niveau de la DSDEN (IEN adjoint, référent pour les EANA). Le directeur est rapidement informé par la DSDEN des suites données à cette demande.

ETAPE 6 : ELABORATION DU PROJET INDIVIDUEL ET SUIVI DE L' ELEVE

Un projet individuel est élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative

L'objectif essentiel de ce projet individualisé pour élèves allophones reste la maîtrise du français enseigné **comme langue de communication et de scolarisation**. Différents dispositifs d'aide en temps scolaire (décloisonnement, cointervention, regroupements d'élèves) ou hors-temps scolaire (activités pédagogiques complémentaires, PRE, ...) sont possibles comme leviers pour aider l'élève, au cours et au-delà de la première année, à atteindre un niveau de maîtrise de la langue orale et écrite compatible avec l'exigence de l'enseignement de la classe ordinaire.

L'enseignant de la classe peut s'appuyer sur les documents d'aide à la scolarisation des EANA en classe ordinaire élaboré par le CASNAV-CAREP de Lorraine.

En fin d'année, la maîtrise encore insuffisante de la langue française ne peut pas être un obstacle au passage de l'élève dans la classe supérieure, dès lors qu'il est engagé dans une dynamique de progrès en français langue seconde et dans d'autres domaines de compétences.

OUTILS ET PERSONNES RESSOURCES

- **EDUSCOL** : <http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
 - **CASNAV/CAREP de Lorraine** : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/casnav-carep/spip/spip.php?rubrique3> -
- DSDEN 55 :**
- Valérie GERIN - IEN Adjoint référent pour les EANA : ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr
 - Magali FORVEIL – CPD LVE – Tel : 03 29 76 63 73 – mail : magali.lambry@ac-nancy-metz.fr